



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 MAI 2020**

*SCB*  
GREFFIER  
*P. Dutil*  
MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **ONZIÈME** jour du mois de **MAI** de l'an **DEUX MILLE VINGT**, à l'heure habituelle. Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire et de l'arrêté 2020-029 adopté par le gouvernement provincial le 29 avril 2020, cette séance a lieu via vidéoconférence. Il n'y a donc personne dans l'assistance. Un enregistrement audio de la séance est fait.

**SONT TOUS PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Deborah Bishop, Joshua Richer et Hélène Hamel.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare et Mme Chantal Charest, trésorière, sont également présents, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)**

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19h30 heures. Il souhaite la bienvenue à aux membres du conseil et les informe que la présente séance est enregistrée.

**2.0**

**2020-05-9191**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

Le maire dépose le projet d'ordre du jour.

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)**

**3.01**

**2020-05-9192**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2020 (3.1)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Hélène Hamel*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit accepté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4.0**

**RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

**4.01**

**Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'avril 2020 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	1 868,45 \$
Jean-Charles Bellemare :	803,59 \$



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 MAI 2020**

*SCB*  
GREFFIER

*RND*  
MAIRE

**4.02**

**Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2020, lequel est joint à la présente.

**4.03**

**Rapport d'activités – suivi des mesures mises en place durant la pandémie de COVID-19 (4.03)**

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois d'avril 2020 et fait un résumé des différentes mesures mises en place en cette période de pandémie.

**5.0**

**GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (5.0)**

**5.01**

**2020-05-9193**

**Comptes payés et à payer (5.01)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Joshua Richer*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en avril 2020 :	13 931,88 \$
Comptes à payer en mai 2020 :	200 736,48 \$

**ADOPTÉE**

**5.02**

**Dépôt de la liste des comptes débiteurs (5.02)**

**Note :**

Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2018 et celles précédentes, mise à jour en date du 30 avril 2020, jointe à la présente.

**5.03**

**2020-05-9194**

**Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 856 000 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2020 (5.03)**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Stanstead souhaite emprunter par billets pour un montant total de 856 000 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-201	497 792 \$
2017-201	358 208 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2017 201, la Ville de Stanstead souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1) Les billets seront datés du 19 mai 2020 ;
- 2) Les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année ;
- 3) Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
- 4) Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	31 900 \$	
2022	32 900 \$	
2023	33 800 \$	
2024	34 800 \$	
2025	35 900 \$	(à payer en 2025)
2025	686 700 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017 201 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**Emprunt permanent 2017-201 (5.04)**

5.04  
2020-05-9195

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 mai 2020, au montant de 856 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

<b>BANQUE ROYALE DU CANADA</b>		
31 900 \$	2.07000 %	2021
32 900 \$	2.07000 %	2022
33 800 \$	2.07000 %	2023
34 800 \$	2.07000 %	2024
722 600 \$	2.07000 %	2025
<b>Prix : 100.00000</b>		<b>Coût réel : 2.07000 %</b>
<b>FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>		
31 900 \$	1.30000 %	2021
32 900 \$	1.40000 %	2022
33 800 \$	1.50000 %	2023
34 800 \$	1.65000 %	2024
722 600 \$	1.75000 %	2025
<b>Prix : 98.21800</b>		<b>Coût réel : 2.13850 %</b>



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 MAI 2020

JCB  
GREFFIER

P. D.  
MAIRE

**CAISSE DES JARDINS DU LAC MEMPHRE MAGOG**

31 900 \$	2.38000 %	2021
32 900 \$	2.38000 %	2022
33 800 \$	2.38000 %	2023
34 800 \$	2.38000 %	2024
722 600 \$	2.38000 %	2025
<i>Prix : 100.00000</i>		<i>Coût réel : 2.38000 %</i>

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE la Ville de Stanstead accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 mai 2020 au montant de 856 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017 201. Ces billets sont émis au prix de 100.00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE**

**Liste partielle des dons – 2020 (5.05)**

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'émission des chèques pour les organismes et pour les montants soumis en annexe.

**ADOPTÉE**

**Dépôt des états financiers vérifiés de l'année 2019 (5.06)**

Le directeur général dépose les états financiers de l'année 2019 vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**Remboursement TVQ – Régie incendie Memphrémagog-Est (5.07)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.2 de la Loi sur la TVQ, lors de la vente de véhicules routiers à la Régie incendie Memphrémagog-Est, la Ville peut récupérer la taxe provinciale qui n'avait pas été récupéré lors de l'achat ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a donc récupéré un montant de TVQ de 26 151,76 \$ en 2019 qui est inclus au surplus de l'exercice ;

**5.05**  
**2020-05-9196**

**5.06**

**5.07**  
**2020-05-9197**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 MAI 2020**

JCB  
GREFFIER

P.L.  
MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la transaction de vente de véhicules incendie à la Régie, celle-ci a dû payer la TPS et la TVQ sur l'acquisition des véhicules incendie et que la Régie a récupéré 100 % de la TPS payée, mais elle n'a récupéré que 50 % de la TVQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'entente avec les municipalités membres de la Régie, la Ville de Stanstead devait remettre une partie du montant récupéré de la TVQ à la Régie d'incendie afin que l'impact des taxes soient nuls pour celle-ci ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la TVQ que la Régie n'a pu récupérer est de 78 408,17 \$ et que Stanstead a contribué à la hauteur de 25 % de la valeur des véhicules transférés à la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant remettre à la Régie représente donc 19 602,04 \$ ;

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Joshua Richer*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead approuvent le paiement de 19 602,04 \$ à la Régie incendie Memphrémagog-Est, représentant la somme due à des fins de remboursement de la TVQ perçue lors de la vente des véhicules du service incendie de la Ville de Stanstead à la Régie ;

**QUE** la somme soit prise à même le surplus général accumulé de la Ville ;

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le maire, M Philippe Dutil, M Jean-Charles Bellemare, directeur général et Mme Chantal Charest, trésorière, à signer les documents nécessaires, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**Changement de poste – Rachel Burnham Connolly (5.08)**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Rachel Burnham Connolly occupe présentement le poste d'adjointe à la réception ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Burnham Connolly agit aussi comme responsable des communications ;

**CONSIDÉRANT QUE** les tâches associés aux communications sont plus grandes qu'anticipé et les besoins exprimés par la direction pour des tâches relevant du soutien à la greffe et aux archives ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont exprimé leur reconnaissance et que la direction considère que Mme Burnham Connolly possède les aptitudes nécessaires pour effectués ces tâches ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Burnham Connolly a effectué avec brio ses tâches ainsi que plusieurs autres depuis le début des mesures d'urgence sanitaire ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du comité administratif à ce sujet ;

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

**QUE** Madame Burnham Connolly soit mutée au poste de responsable des communications et adjointe à la greffe ;

**5.08**  
**2020-05-9198**





QUE Madame Burnham Connolly reçoive un montant de 2 000 \$ à titre de compensation monétaire pour les tâches surnuméraires accomplies durant la période d'urgence sanitaire et à titre de compensation pour le changement de poste.

*Le vote est demandé*

Votes « pour »	Votes « contre »
<i>Frances Bonenfant</i>	<i>Deborah Bishop</i>
<i>Joshua Richer</i>	<i>Hélène Hamel</i>
<i>Guy Ouellet</i>	
<i>Paul Stuart</i>	

Résultat : 4 votes « pour », 2 votes « contre »

**ADOPTÉE**

**Compensation salariale – Jean-Charles Bellemare (5.09)**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier, M. Jean-Charles Bellemare, a agi à titre de trésorier par intérim durant une période de 5 mois, soit allant du début octobre 2019 au début février 2020

CONSIDÉRANT QU'il aurait lieu d'offrir une compensation monétaire à M. Bellemare pour le travail surnuméraire accompli durant cette période ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité administratif à ce sujet ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Joshua Richer*

QUE M Bellemare reçoive un montant de 2 500 \$ à titre de compensation monétaire pour les tâches surnuméraires accomplies d'octobre 2019 à février 2020.

*Le vote est demandé*

Votes « pour »	Votes « contre »
<i>Frances Bonenfant</i>	<i>Deborah Bishop</i>
<i>Joshua Richer</i>	<i>Hélène Hamel</i>
<i>Guy Ouellet</i>	
<i>Paul Stuart</i>	

Résultat : 4 votes « pour », 2 votes « contre »

**ADOPTÉE**

**Offre d'emploi – Adjointe à la réception (5.10)**

CONSIDÉRANT QU'avec le changement de poste consenti à Mme Burnham Connolly, la Ville de Stanstead doit procéder à l'affichage d'une offre d'emploi afin de combler le poste d'adjointe à la réception ;

**5.09**  
**2020-05-9199**

**5.10**  
**2020-05-9200**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 MAI 2020**

*JCB*  
GREFFIER  
*Paul*  
MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a préparé une offre d'emploi faisant la nomenclature des tâches à accomplir pour ce poste et que les membres du conseil municipal en ont pris connaissance et s'en montre satisfaits ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du comité administratif à ce sujet ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Deborah Bishop*

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste d'adjointe à la réception.

*Le vote est demandé*

Votes « pour »	Votes « contre »
<i>Frances Bonenfant</i>	<i>Aucun</i>
<i>Joshua Richer</i>	
<i>Guy Onellet</i>	
<i>Paul Stuart</i>	
<i>Deborah Bishop</i>	
<i>Hélène Hamel</i>	

*Il unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**ADOPTÉE**

**5.11**

**Dépôt du rapport de vérification pour Recyc-Québec – 2019 (5.11)**

Le directeur général dépose le rapport de vérification pour Recyc-Québec 2019, fait par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**6.0**

**LÉGISLATION (6.0)**

**6.01**

**2020-05-9201**

**Abrogation du « Règlement no 2019-08 concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2020 » - Adoption (6.01)**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020, un avis de motion a été donné par le conseiller *Paul Stuart* et qu'un projet d'abrogation du no.2019-08 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2020 » a été présenté et déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a pour objet d'établir la taxe foncière générale à taux varié et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes, les taux d'intérêt applicables, la taxe d'égout, la taxe de vidange des fosses septiques, la taxe d'eau, la taxe pour la collecte des ordures ménagères, la taxe pour la collecte des matières recyclables ainsi que la taxe pour la collecte des matières organiques pour l'exercice 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead souhaitent retirer l'article 9.2 sur les intérêts à payer lorsque le paiement des taxes dues n'est pas fait selon l'échéance prévue à l'article 9.1 ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 MAI 2020**

JCB

GREFFIER

P. St

MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** le report des intérêts pour le défaut de paiement des taxes dues a été entériné par la résolution no. 2020-04-9187 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies dudit règlement abrogé sont mises à la disposition du public depuis le début de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les formalités prévues à la *Loi sur les cités et villes* ont été dûment respectées ;

*Il est proposé par Hélène Hamel  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil, après mention de l'objet et de la portée du règlement par le conseiller *Paul Stuart*, adopte le règlement abrogé no 2019-08 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrrages pour l'exercice financier 2020 » joint en **Annexe**.

**ADOPTÉE**

*La conseillère Frances Bonenfant quitte momentanément la séance. Il est 20h25*

**7.0** **SÉCURITÉ PUBLIQUE (7.0)**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

**8.0** **TRAVAUX PUBLICS (8.0)**

**8.01**  
**2020-05-9202** **Contrat d'entretien des pelouses - 2020 (8.01)**

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent de donner le contrat d'entretien des pelouses tel que décrit dans l'offre de services de M Scott Hatch au montant de 14 957,40 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

*La conseillère Frances Bonenfant réintègre la séance. Il est 20h27*

**8.02**  
**2020-05-9203** **Contrat d'entretien horticole - 2020 (8.02)**

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent de donner le contrat d'entretien horticole tel que décrit dans l'offre de services de Caroline Rouleau au montant de 8 500 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**8.03** **Appels d'offres 2020-01 et 2020-02 - suivi (8.03)**

Le directeur général fait un suivi de l'ouverture des soumissions faite le 8 mai 2020.





VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 MAI 2020

JCB  
GREFFIER

*pl*  
MAIRE

9.0

**HYGIÈNE DU MILIEU (9.0)**

Aucun point n'est abordé.

10.0

**LOISIRS ET CULTURE (10.0)**

10.01

**Rapport d'activités (10.01)**

Le directeur général fait la lecture du rapport d'activités en loisirs pour le mois d'avril 2020.

10.02

2020-05-9204

**Demande de financement : Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camps de jour (10.02)**

*Il est proposé par Joshua Richer*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent la demande de soutien financier *Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camps de jour* ;

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et l'agente de loisirs à signer les documents nécessaires à la demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

10.03

2020-05-9205

**Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (10.03)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le renouvellement de l'abonnement de la Ville de Stanstead au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2020, au montant de 100 \$.

**ADOPTÉE**

10.04

2020-05-9206

**Embauche de la coordonnatrice du camp de jour (10.04)**

*Il est proposé par Deborah Bishop*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent l'embauche de Megan St-Pierre à titre de coordonnatrice du camp de jours estival de la Ville de Stanstead pour un contrat de 40 heures par semaine, du 29 juin au 14 août 2020, plus 120 heures de préparation et planification, à 15,50 \$ de l'heure ;

**QUE** cette embauche soit conditionnelle à ce que la Ville de Stanstead tienne le camp de jours estival pour l'été 2020

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 MAI 2020

JCB  
GREFFIER

P. St  
MAIRE

10.05  
2020-05-9207

**Demande de financement : Desjardins Jeunes au travail (10.05)**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse Emploi Memphrémagog et les Caisses Desjardins du lac Memphrémagog offre un soutien financier permettant aux jeunes de 14 à 18 ans d'acquérir une première expérience de travail via le programme *Desjardins Jeunes au travail* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead offre aux jeunes de cette tranche d'âge une première expérience de travail au sein de l'équipe du camp de jours estival ;

*Il est proposé par Joshua Richer*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent la demande de soutien financier au programme *Desjardins Jeunes au travail*, qui est de 50% de 180 heures au salaire minimum (13,10 \$/h), soit un montant total de 1 179 \$;

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et l'agente de loisirs à signer les documents nécessaires à la demande d'aide financière ;

QUE la Ville de Stanstead s'engage à déboursier sa part du coût du projet, soit un montant de 2 489 \$.

**ADOPTÉE**

10.06  
2020-05-9208

**Remboursement des frais de loisirs (10.06)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le remboursement des frais de loisirs selon le tableau préparé par la permanence et présenté en annexe.

**ADOPTÉE**

10.07  
2020-05-9209

**Politique de bienvenue – retrait de la date limite et augmentation du montant (10.07)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead possède une politique de bienvenue selon laquelle ceux et celles qui achètent leur première maison à Stanstead reçoivent 1 000 \$ de la part de la Ville de Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE selon cette politique, les demandeurs ont jusqu'au 1<sup>er</sup> août de chaque année pour présenter une demande ;

CONSIDÉRANT QUE les chèques sont remis traditionnellement au cours d'une cérémonie qui a lieu en novembre ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes sont faites après cette date et avant la fin de l'année ce qui fait en sorte que des nouveaux résidents peuvent attendre plus d'un an avant de recevoir le paiement ;

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction de rassemblement qui a présentement lieu dû à la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT la popularité du programme qui fait en sorte qu'en comptabilisant les demandes qui ont été déposées entre le 1<sup>er</sup> août 2019 et maintenant, les 20 000 \$ prévue au budget 2020 seront tous dépensés ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 MAI 2020**

JCB  
GREFFIER

*[Signature]*  
MAIRE

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le retrait de la date limite pour le dépôt d'une demande de financement au programme de la Politique de bienvenue ;

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le décaissement des chèques de 1 000 \$ aux citoyens selon la liste déposée en annexe ;

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent qu'une liste soit déposée mensuellement afin que les citoyens qui font une demande au programme puisse être compensée à la séance ordinaire du conseil municipal suivant la date de dépôt de leur demande ;

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent qu'une somme de 20 000 \$ soit appropriée du surplus général de la Ville de Stanstead afin de recapitaliser le fond dédié au programme.

**ADOPTÉE**

**11.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (11.0)**

**11.01 Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – avril 2020 (11.01)**

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois d'avril 2020 et fait un résumé du rapport d'activités de la permanence.

**11.02 Désignation de dossiers prioritaires : dérogations mineures 2020-01 et 2020-02 (11.02)**  
**2020-05-9210**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement provincial a adopté l'arrêté 2020-008 le 22 mars 2020, obligeant « toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal [d'être] suspendue ou remplacée » ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le même arrêté, la responsabilité de déterminer si le processus décisionnel doit être remplacé ou suspendu revient au conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead souhaite que le processus d'adoption du Règlement no 2012-URB-02-08 amendement le règlement de zonage no 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead se poursuive ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead considèrent que l'adoption de ce règlement est prioritaire car son report retarderait indument les transactions immobilières et, conséquemment, serait un frein au développement économique de la région ;

*Il est proposé par Hélène Hamel  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead demandent au greffier de donné avis public que remplaçant la consultation publique normalement prévue dans le processus de modification au zonage par un appel aux commentaires écrits, selon les règles dictées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, suite à l'arrêtee 2020-008 du 22 mars 2020.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 MAI 2020**

JCB

GREFFIER

*Paul*

MAIRE

12.0

**CORRESPONDANCE MENSUELLE (12.0)**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance reçue au mois de mars 2020.

13.0

**VARIA (13.0)**

13.01

2020-05-9211

**Demande de financement au Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) : Appui à Phelps Helps (13.01)**

**CONSIDÉRANT QUE** Phelps Helps déposera une demande de financement au Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) au ministère de l'Éducation du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead reconnaissent l'importance et le rôle crucial que joue Phelps Helps dans le soutien à l'éducation des jeunes de Stanstead;

**CONSIDÉRANT** le rôle important que joue les membres de l'équipe et les bénévoles au sein de la communauté de Stanstead afin de non seulement réduire le taux de décrochage chez les jeunes de Stanstead, mais aussi de les aider à devenir des citoyens engagés et responsables;

**CONSIDÉRANT** l'aide annuelle accordée par la Ville de Stanstead aux programmes offerts à Phelps Helps à la communauté de Stanstead;

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead appuie Phelps Helps dans leur demande d'aide financière au PACTE.

***ADOPTÉE***

Le maire demande aux conseillers s'ils ont des points ou des questions à apporter en varia.

Nom	Sujets
Guy Ouellet	Balayage de rues
	Remerciement de Guy Roy à Allen Desrosiers
	Compensation financière à Raymond Parent
	Remerciement de Sylvie Boudreau
Paul Stuart	Cimetière à Beebe
Hélène Hamel	Caucus
Philippe Dutil	Travaux communautaires

14.0

2020-05-9212

**LEVÉE DE LA SÉANCE (14.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 50.

***ADOPTÉE***



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 MAI 2020**

JCB

GREFFIER

*Paul*

MAIRE

*Respectueusement soumis,*

*Philippe Dutil*

**Philippe Dutil,**  
Maire

*JCB*

**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier